

Annexe 1

Les opérations de la phase inter-académique vont se dérouler selon le calendrier ci-dessous

DATE	OPERATION	DESTINATAIRES
du 14 novembre 2022 au 7 décembre 2022	Accueil téléphonique ministériel des candidats à une mutation	Participants
16 novembre 2022	Publication des postes spécifiques nationaux et des postes à profil (POP) vacants sur I-prof SIAM	Participants
du 16 novembre 2022 12h au 7 décembre 2022 12h (heures métropolitaines)	Formulation des demandes de mutation sur I-prof - mouvement inter-académique, mouvements spécifiques nationaux et postes à profil (POP)	Participants
à partir du 8 décembre 2022	Téléchargement des confirmations individuelles de demandes de mutation par les agents via le portail internet I-Prof SIAM (mouvement inter-académique)	Participants
à partir du 8 décembre 2022	Téléchargement des confirmations individuelles de demandes de mutation par les agents via le portail internet I-Prof SIAM (mouvements spécifiques nationaux et des postes à profil (POP))	Participants
du 8 décembre 2022 au 14 décembre 2022	Evaluation sur I-Prof des candidatures aux postes spécifiques nationaux et POP par le chef d'établissement actuel du candidat et par l'inspecteur compétent	Chef d'établissement actuel du candidat et inspecteur compétent
14 décembre 2022	Date limite de retour par les chefs d'établissement à la division du personnel du vice-rectorat des confirmations de demandes de mutation complétées, signées et accompagnées le cas échéant des pièces justificatives	Division du personnel du vice-rectorat ce.dp@ac-noumea.nc (Objet du mail : MOUVEMENT INTER-NOM PRENOM DE L'AGENT-DISCIPLINE)
à compter du 11 janvier 2023	Affichage des barèmes calculés par l'administration sur I-prof SIAM	Participants
du 11 janvier 2023 au 27 janvier 2023	Vérification des barèmes par les agents et transmission à la division du personnel des demandes écrites de rectification	Division du personnel du vice-rectorat ce.dp@ac-noumea.nc (Objet du mail : MOUVEMENT INTER-NOM PRENOM DE L'AGENT-DISCIPLINE)
31 janvier 2023	Transmission par les services du vice-rectorat des barèmes définitifs à l'administration centrale	Administration centrale
10 février 2023	Date limite de dépôt des demandes tardives de mutation pour les seuls cas mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 20-10-2022 relatif aux dates et modalités de dépôts des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration – rentrée scolaire 2023	Participants
7 mars 2023	Résultats – phase inter-académique, mouvements spécifiques nationaux et postes à profil (POP)	Participants